



Lettre d'informations

N°19 - Juin 2011

Relais Parents Assistants Maternels

C'est sous le regard du soleil que nous vous avons préparé cette lettre ! Il est au cœur de ce numéro : activités, crème solaire...

Comme à son habitude, cette lettre vous redonne un certain nombre d'informations sur les projets du relais... vous verrez que nous préparons une rentrée sous le signe de la professionnalisation !

Alors, en attendant, nous vous souhaitons un bel été et espérons vous rencontrer au rythme des animations extérieures !

Annie NICOLAS, Ingrid LEFORT

Infos - Infos - Infos - Infos - Infos - Infos - Infos - Infos - Infos

Prêt véhicule à taux zéro : La CAF, pour soutenir l'emploi des assistants maternels, propose un prêt véhicule à taux zéro. Pour pouvoir bénéficier de ce prêt, il faut obligatoirement être allocataire CAF et avoir un quotient familial inférieur à 700 €.

La CAF finance l'achat à hauteur de 30% plafonné à 5000€.

Pour plus de renseignement vous pouvez contacter le 02.96.77.35.83.

Fermeture d'été du Relais Parents Assistants Maternels:

Le relais sera fermé du 16 au 19 août.

Renouvellement et formation initiale sst : Les personnes ayant leur PSC1 ou leur SST depuis plus de 2 ans ne peuvent pas prétendre à un renouvellement de leur formation, elles sont dans l'obligation de passer la formation initiale.

Pour les personnes ayant le PSC1, il est actuellement plus judicieux de se présenter à la formation initiale du SST car la passerelle PSC1/SST se déroule sur 10 heures, tout comme la formation initiale SST.

Vous trouverez en pièce jointe un document explicatif sur les dates et les modalités de départ en formation premiers secours.

R.P.A.M.
Communauté de Communes de Dinan
34 Rue Bertrand Robidou
22106 DINAN
02-96-87-52-78
06-61-12-61-99
rpam@cc-codi.fr
www.codi.fr

L'administration de médicaments dans le cadre de l'accueil à domicile :

L'assistant maternel, en aucun cas et sous aucun prétexte, ne doit administrer un médicament sans ordonnance du médecin traitant de l'enfant ou sans protocole (art. L372 du Code de la Santé Publique). Cependant, le Conseil d'Etat du 9 mars 1999, repris dans la Circulaire du 4 juin 1999 admet que l'assistant maternel peut aider à accomplir des actes de la vie courante et aider à la prise de médicaments lorsque le mode de prise ne représente pas de difficulté particulière (ex : pas d'injection).

Pour les traitements anti douleur et antipyrétiques, les parents fourniront une ordonnance du médecin qui sera renouvelée tous les 6 mois (idéalement tous les mois, pour les plus jeunes) en fonction du poids de l'enfant, et une autorisation écrite pour l'administration de médicaments.

Pour les traitements ponctuels, les parents fourniront l'ordonnance du médecin, sans cette ordonnance, aucun traitement ne sera administré à l'enfant.

De plus, aucun médicament allopathique ou homéopathique en automédication, à la demande des parents (même avec une prescription antérieure) ne pourra être donné à l'enfant.

Définition du médicament :

On entend par médicament toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines, ainsi que tout produit pouvant être administré à l'homme ou à l'animal, en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier leurs fonctions organiques.

Sont notamment considérés comme médicaments les produits diététiques qui renferment dans leur composition des substances chimiques ou biologiques ne constituant pas elle-même des aliments, mais dont la présence confère à ces produits, soit des propriétés spéciales recherchées en thérapeutiques diététiques, soit des repas d'épreuve.

ART.L 5111-1 du Code de la Santé Publique

Médicaments à base de plante :

Tous les médicaments dont les substances actives sont exclusivement une ou plusieurs substances végétales ou préparation à base de plantes.

Ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010-art 26.

Il est possible de trouver sur le site de l'**AFSSAPS** (agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) plusieurs listes de médicaments d'utilisation courante (type crème pour les érythèmes fessiers, pour les bosses etc...) qui sont parfois utilisés de manière quotidienne et/ou sans prescription particulière et qui nécessiteraient en fait une ordonnance ou un protocole.

Afssaps.fr

- cliquer sur dossiers thématiques
 - cliquer sur médicaments en accès direct
- Vous accédez à plusieurs listes :
- Médicaments allopathiques
 - Médicaments homéopathiques
 - Médicaments à base de plantes

Par conséquent, toute substance répertoriée sur ce site est donc considérée comme médicament et nécessite une ordonnance pour son administration.

Les produits de protection solaire (crème, spray...) sont des cosmétiques et non des médicaments. Ils peuvent être utilisés sans prescription médicale.

Beau temps ? Vite on sort !

Souffler dans une vieille clé (ou tout autre objet permettant de « buller ») n'est pas si simple qu'il n'y paraît pour les enfants.

Il faut souffler suffisamment fort, sans cracher, en visant bien le cercle !

Faire des bulles de savon va donc permettre d'apprendre à l'enfant à souffler... comme fait le vent.

Cela peut aussi être l'adulte qui souffle : les enfants adorent courir après les bulles... et les tout-petits sont fascinés de les voir s'envoler.

Bulles de savon

Ingrédients :

- Eau distillée
- Glycérine
- Sucre
- Liquide vaisselle

Pour obtenir 100ml, il faut mélanger dans l'ordre :

1°) 25 ml d'eau distillée (de l'eau très peu minéralisée convient également). L'eau du robinet est trop dure pour obtenir des résultats favorables, surtout dans les régions calcaires. L'eau distillée est en vente dans toutes les grandes surfaces.

2°) 5 grammes de sucre (une à deux cuillères à café de sucre ; du sucre glace peut convenir). Le sucre diminue l'évaporation, il a donc un rôle de fixateur de l'eau de la bulle.

3°) 20 ml de liquide de vaisselle. Le liquide vaisselle a une vertu tensioactive, c'est-à-dire qu'il permet de créer une membrane d'eau structurée.

4°) 10 ml de glycérine. On peut facilement en acheter en pharmacie. La glycérine épaisse le mélange et assure la stabilité des bulles de grande taille.

5°) 40 ml d'eau distillée. L'ajouter à la fin permet un meilleur mélange et moins de production de mousse.

A vos marques, prêts... SOUFFLEZ !!!

Jeux du quotidien !

L'été, c'est aussi l'occasion de changer les habitudes ! Pourquoi ne pas en profiter pour installer une table à l'extérieur et y faire des activités « d'intérieur » ?

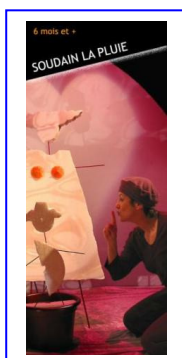
Les enfants seront ravis de peindre une grande feuille suspendue, ou encore de dessiner sur une feuille posée à même le sol.

Outre le fait de permettre de profiter du temps, ces activités vont aussi développer d'autres gestes chez les enfants : peindre une grande feuille verticale va, par exemple, leur permettre de développer leur motricité globale... sans aucun risque pour la maison !

Pour les plus petits, sortir va aussi leur permettre de développer leurs sens : sentir le vent sur le visage, voir les arbres bouger, observer les ombres...

Les enfants seront ravis... et pourquoi ne pas finir cette charmante matinée par un repas extérieur ?

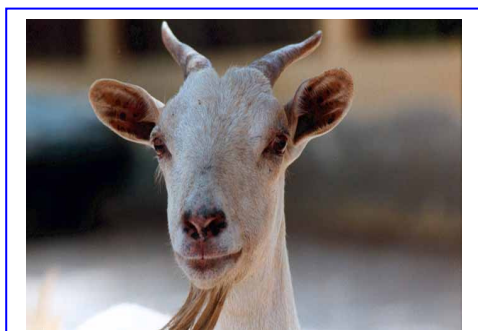
« Ca s'est passé par ici ... »



Le 16 et 17 juin nous avons accueilli la compagnie Deci-Delà et son spectacle « Soudain la pluie » présenté par Claire MARION. Il a transporté grands et petits dans l'univers de la rencontre amoureuse d'une manière poétique et pleine de douceur. Retrouvez photos et vidéos du spectacle sur : lacompagniedecidela.e-monsite.com

*Parole
d'assistante
maternelle :
« tellement bien
qu'un peu trop
court. »*

Dans un style un peu plus dynamique et sportif, les enfants ont pu découvrir tout au long du mois de juin la caserne des pompiers avec grande échelle, ambulance, gyrophares et sirènes. Les enfants ont été accueillis chaleureusement par un ou plusieurs pompiers pour leur plus grand plaisir !



Pour clore l'année nous sommes retournés à la chèvrerie du Désert à Plerguer. Les enfants ont découvert, ou redécouvert pour certains, tous les animaux de la ferme (cochons, chèvres, coqs...) avec toujours autant de plaisir. Le temps incertain nous a offert une pause campagnarde et a permis à quelques-uns de pique-niquer sur place. Certains en ont profité pour emporter de délicieuses spécialités à base de lait de chèvres.

« Ca se passera par là... » :

Le relais parents assistants maternels organise :

Réunion « catalogues »

Mardi 13 Septembre à 20 H

Les animatrices vous proposeront de prendre le temps de consulter tous les catalogues de jeux et de loisirs créatifs et d'échanger autour du thème du jeu. Une commande groupée pourra être faite suite à cette réunion.

Droit Individuel à la Formation

Le relais souhaite faciliter le départ en formation des assistants maternels

Le vendredi 14 et samedi 15 octobre : gestion du stress

Le vendredi 2 et le samedi 3 mars 2012 : éveil sportif

Sauveteur Secouriste du Travail :

Séances de formation complète et de remise à niveau organisées en novembre